



European
University
Institute

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

LA MIGRATION DES MAURITANIENS ET SES TENDANCES RÉCENTES

Sidna Ndah Mohamed-Saleh

CARIM Research Reports 2009/19

Cooperation project on the social integration
of immigrants, migration, and the movement
of persons

Co-financed by the European University Institute
and the European Union (AENEAS Programme)



INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN, FLORENCE
ROBERT SCHUMAN CENTRE FOR ADVANCED STUDIES

La migration des Mauritaniens et ses tendances récentes

SIDNA NDAH MOHAMED-SALEH
Statisticien-économiste, Directeur Général de DevStat Consult, Mauritanie

CARIM
CONSORTIUM EURO-MEDITERRANEEN POUR LA RECHERCHE APPLIQUEE SUR LES
MIGRATIONS INTERNATIONALES
RAPPORT DE RECHERCHE, CARIM-RR 2009/19
BADIA FIESOLANA, SAN DOMENICO DI FIESOLE (FI)

© 2009, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : forinfo@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "Rapports de recherche CARIM", [n° de série], Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/Publications/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé en février 2004 et est financé par la Commission Européenne. Jusqu'en janvier 2007, il répondait au volet C – « *coopération sur les questions liées à l'intégration sociale des immigrés, à la migration et à la circulation des personnes* » – du programme MEDA, principal instrument financier de l'Union Européenne pour établir le partenariat Euro Méditerranéen. Depuis février 2007, le CARIM est financé par le programme AENEAS d'assistance technique et financière en faveur de pays tiers dans le domaine des migrations et de l'asile. Ce dernier établit un lien entre les objectifs externes de la politique migratoire de l'Union Européenne et sa politique de développement. AENEAS a pour objet de mettre à la disposition des pays tiers une assistance appropriée pour leur permettre d'assurer, à divers niveaux, une meilleure gestion des flux migratoires.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans la région d'Afrique du Nord et de la Méditerranée Orientale (signifiée par «la région» dans le texte ci-dessous)

CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen (IUE, Florence) et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 12 pays d'observation: Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Syrie, Tunisie, Turquie et, depuis février 2007, la Libye et la Mauritanie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'UE et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes:

- Base de données sur les migrations méditerranéennes;
- Recherches et publications;
- Réunions entre académiques;
- Réunions entre expert et décideurs politiques;
- Système de veille en matière migratoire.

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales dans la région: économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site web du projet : www.carim.org.

Pour plus d'information

Euro-Mediterranean Consortium for Applied Research on International Migration
Robert Schuman Centre for Advanced Studies
European University Institute (EUI)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italy
Tel: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 762
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

Résumé

La présente étude porte sur la migration des mauritaniens à l'étranger. Elle a permis de comprendre cette migration en faisant ressortir ses principales destinations, les catégories de migrants et les motifs de leur départ. Malgré la rareté des données sur le sujet, elle met en exergue les chiffres avancés fréquemment en ce qui concerne les effectifs des mauritaniens de l'étranger, soit 250.000 personnes, ainsi que leur apport en matière de transferts de fonds.

Outre les migrants de travail, l'étude traite des autres catégories de migrants tels que les réfugiés, les étudiants ainsi que les migrants irréguliers. Les déterminants de cette migration mis en exergue comprennent des motifs liés à la recherche d'emploi, aux liens culturels et religieux ainsi que l'exil pour des raisons politiques.

L'étude montre que plus de 5000 réfugiés mauritaniens sont entrés récemment au pays en provenance du Sénégal et du Mali dans le cadre d'une opération en cours visant le retour organisé par les Autorités en étroite collaboration avec le HCR.

Enfin, les modalités institutionnelles de gestion des émigrés mauritaniens sont passées en revue.

Abstract

This article is mainly tackling the Mauritanian emigration and its patterns. It highlights migrants' profiles, their main destinations and migration motives. Despite the scarcity of data on the subject, the article takes benefit from the statistics published recently on the Mauritanian emigration estimated to 250.000 persons and the migrants' transfers.

In addition to the migrant workers, the study deals with other categories Mauritanian migrants such as refugees, students and irregular migrants. The determinants of such migration include the employment and job search motives, to cultural and religious links in addition to the exile for political reasons.

The study shows that more than 5000 Mauritanian refugees came back recently from Senegal and Mali within an organized operation of aiming the return in collaboration with the UNHCR.

Finally, the institutional modalities of management of Mauritania emigrants have been described.

Abréviations

ACREME :	Appel pour la Reconnaissance des Mauritaniens de l'Etranger
AMLII :	Association Mauritanienne de Lutte contre l'Immigration Illégale
ANAIR :	Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés
ANAPEJ :	Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes
BCM :	Banque Centrale de Mauritanie
CEDEAO :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
DST :	Direction de la Surveillance du Territoire
EAU :	Emirats Arabes Unis
GRDR :	Groupement de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural
GTTN :	Groupe de Travail Technique National
HCR :	Haut Commissariat aux Réfugiés
MAEC :	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MAED :	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
OCDE :	Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OIT :	Organisation Internationale du Travail
OIM :	Organisation Internationale pour les Migrations
ONS :	Office National de la Statistique
PMN :	Profil Migratoire National
RAME :	Réseau des Associations Mauritaniennes en Europe
RANVEC :	Recensement administratif à vocation d'état civil
RGPH :	Recensement de la Population et de l'Habitat
RIM :	République Islamique de Mauritanie
REMUAO :	Réseau Migration Urbanisation en Afrique de l'Ouest
SENAF :	Semaine Nationale du Film
UE :	Union Européenne
UM :	Ouguiya, Unité monétaire mauritanienne (Ouguiya - MRO)
UMA :	Union du Maghreb Arabe

1. Introduction

La Mauritanie est un pays vaste de 1.030.700 km², habité par une population estimée à environ 3,2 millions d'habitants en 2008,¹ avec une incidence de la pauvreté estimée à 46,7% et un taux de chômage de 32,5% en 2004. Sa population est composée d'arabo-berbères et d'ethnies négro-africaines, ayant des liens culturels et religieux étroits avec les populations voisines.

Cette population a connu de profonds changements démographiques au cours de ces dernières décennies marqués par un vaste mouvement de sédentarisation. Composée à plus de 70% de nomades en 1965, la Mauritanie n'en compte plus actuellement qu'environ 5% selon les données du dernier recensement général de la population (RGPH 2000), tandis que la population urbaine passait de 9% en 1964 à 43% en 2000. L'examen du profil de cette population montre qu'elle est encore jeune, 43,5% ayant moins de 15 ans. Le taux de croissance démographique moyen reste relativement élevé malgré la baisse enregistrée entre les deux périodes 1977-1988 et 1988-2000, passant de 2,9% à 2,4% par an.

Des événements majeurs intervenus au cours de ces dernières décennies, dont notamment la dégradation des moyens de production agro-pastoraux suite à plusieurs séquences de sécheresse, ont généré des mouvements migratoires importants des mauritaniens vers les pays limitrophes ainsi que vers des destinations plus lointaines. Même si cette migration des mauritaniens peut être considérée comme ancienne, elle a connu de nouvelles tendances sous l'effet des changements économiques et sociaux intervenus dans le pays et dans son environnement régional et international.

Bien qu'il ne soit pas aisé d'obtenir des données sur les caractéristiques et la dynamique des diasporas mauritaniennes, un certain nombre de sources et d'études permettent de se faire une idée soutenue sur les effectifs, les déterminants et les retombées de la migration des mauritaniens. Ces différentes questions sont abordées dans la suite de ce rapport. Il y est aussi question de l'opération en cours de rapatriement des réfugiés mauritaniens installés depuis 1989 au Sénégal et au Mali. De même, le rapport traite de la question de la gestion de la migration des mauritaniens vers l'étranger.

2. Revue des sources de données

La disponibilité des données et informations relatives à la migration des mauritaniens est marquée par des insuffisances à la fois en termes de quantité, de qualité, de périodicité, de couverture, et de diffusion. On ne trouve pas non plus de source fiable structurée qui publie régulièrement des données centrées sur la migration comme qu'il ressort d'un inventaire annoté des sources de données sur la migration de main d'œuvre, établi dans le cadre d'un projet de l'OIT pour l'intégration et le développement en Afrique de l'Ouest.²

Les diverses données disponibles sont issues soit d'enregistrements administratifs soit d'opérations ponctuelles de collecte de données ou encore, obtenues dans le cadre d'études locales. A cela s'ajoutent les sources constituées par les bases de données gérées par des organisations internationales (OCDE, ONU, OIM, BIT).

¹ ONS. Projections démographiques 2001-2015. Avril 2004

² M. L. O. CHEIKH MALAININE.. *Les statistiques sur la migration de main d'œuvre en Mauritanie*, Projet OIT – UE RAF/02/M12/EEC Mars 2005.

H. BA, « Les statistiques des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest », *Cahiers des Migrations Internationales* 79F, 2006, Bureau International du Travail.

Les principales sources administratives comprennent :

- La Direction de la Surveillance du Territoire (DST) du Ministère de l'Intérieur : elle dispose de l'enregistrement des flux migratoires, entrées et sorties aux frontières, ainsi que les émissions de passeports mais les données qui en sont issues ne sont pas publiées.
- Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC) : en tant que tutelle des représentations diplomatiques du pays à l'étranger, il dispose des chiffres de ressortissants enregistrés auprès de ces consulats. Ces chiffres accusent un déficit de couverture.
- L'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ), du Ministère de la Fonction Publique, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, tient les registres des mauritaniens recrutés dans le cadre de la mise en application d'accords bilatéraux comme celui avec l'Espagne (placement à l'international).
- L'Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés (ANAIR) dispose des informations relatives aux rapatriements des réfugiés mauritaniens.

Concernant les opérations de collecte de données, il convient de citer :

- Les recensements de population (RGPH) réalisés en 1977, 1988, et en 2000. Celui de 1988 a inclus des questions sur les membres des ménages installés à l'étranger. Une opération de recensement dit administratif à vocation d'état civil (RANVEC) a été réalisée en 1998 et a couvert les mauritaniens de l'extérieur.
- Les enquêtes : Hormis l'Enquête migration réalisée en 1994 en collaboration avec le CERPOD dans le cadre du réseau REMUAO, les enquêtes menées auprès des ménages ne couvrent les thèmes de la migration que dans de rares cas.

3. Effectifs et destinations des mauritaniens de l'extérieur

L'estimation officielle la plus couramment avancée quant au stock de migrants mauritaniens résidents à l'étranger porte sur un total de 250.000 personnes selon les services consulaires du Ministère mauritanien des Affaires Etrangères,³ soit à peu près 8% de la population résidente totale en 2008 estimée à 3.162.338 habitants. Ce chiffre ne semble pas être établi de manière rigoureuse et ne fait pas l'objet d'une actualisation régulière. Selon cette même source, ces migrants mauritaniens se répartissent selon les pays de destinations et selon les zones de concentration comme suit (tableau 1) :

- Afrique de l'Ouest : 128.000, soit 51,2% ;
- Autres pays africains : 17.500, soit 7% ;
- Pays du Golfe (Arabie Saoudite et Emirats Arabes Unis) : 24.000, soit 9,6% ;
- France : 20.000, soit 8% ;
- Reste du monde : 60.500, soit 24,2%.

³ In « Les Statistiques sur la Migration de Main d'œuvre en Mauritanie », étude réalisée par M.L.O.CHEIKH MELAININE dans le cadre du Projet relatif à la migration de main d'œuvre en Afrique exécuté par la Direction du Travail et de la Protection Sociale et le BIT. Mars, 2005.

Tableau 1. Répartition de migrants mauritaniens selon le pays de destination

Pays de destination	Effectif	%
Arabie Saoudite	20.000	8
Congo Brazzaville	2.500	1
Cote d'Ivoire	50.000	20
Emirats Arabes Unis	4.000	2
France	20.000	8
Gambie	20.000	8
Guinée Bissau	3.000	1
Iles Canaries	2.000	1
Mali	40.000	16
Niger	5.000	2
Sénégal	10.000	4
Autres pays africains	15.000	6
Reste du monde	58.500	23
Total	250.000	100

Source : Ministère des Affaires Etrangères (Mauritanie)

L'examen des données figurant au tableau 1 appelle quelques observations. Premièrement, la communauté mauritanienne du Sénégal est probablement plus nombreuse et relativement plus importante en 2008 que ce qui ressort de ces données, ne serait-ce que du fait de la prise en compte du nombre de réfugiés mauritaniens. En deuxième lieu, il ressort du tableau que les pays abritant une diaspora mauritanienne importante en terme d'effectif, soit 20.000 personnes ou plus, sont : le Mali, l'Arabie Saoudite, la France, la Côte d'Ivoire et la Gambie, auxquels il convient d'ajouter le Sénégal si l'on tient compte de la première observation. En termes de grandes zones, ce sont les pays africains de l'Ouest et du Centre qui accueillent un peu moins de 60% des migrants mauritaniens. En fait, ces destinations font partie des circuits classiques d'émigration des mauritaniens tandis que des tendances récentes privilégient d'autres destinations tels que les Emirats Arabes Unies, l'Espagne, l'Italie, l'Angola, les Etats-Unis d'Amérique et le Canada.

D'autres sources de données font état d'évaluations divergentes par rapport aux estimations officielles citées plus haut. En effet, l'évaluation du nombre de mauritaniens résidents à l'étranger contenue dans une étude récente réalisée pour le compte de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM)⁴ se situe à un effectif de 65.889 personnes réparties selon les zones de la manière suivante :

- Afrique de l'Ouest : 65,6% ;
- Afrique centrale : 2,4% ;
- Europe : 20,6% ;
- Pays arabes : 0,3 % ;
- Amérique du Nord : 2,5% ;
- Autres pays : 8,6%.

En considérant les personnes nées en Mauritanie, cette étude fait état de 17.623 migrants nés dans ce pays et inscrits dans les principaux pays européens d'accueil dont la France (8.237 personnes en 1999) et l'Espagne (8.410 personnes en 2006). A titre de comparaison, ces effectifs ne représentent

⁴ H. de HAAS, "Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union: An Overview of Recent Trends", *IOM Migration Research Series* n°32. 2008.

que 1,4% du nombre de migrants ouest africains résidents dans les pays de la zone OCDE, c'est dire que le poids numérique des migrants en Europe nés en Mauritanie est relativement faible.

Ces chiffres peuvent être rapprochés des informations disponibles dans la base de données de l'OCDE qui évaluent l'effectif des ressortissants mauritaniens résidant dans « *les années 2000* »⁵ en France à 9600 personnes. La différence entre ces deux estimations du nombre de migrants mauritaniens en France peut être valablement expliquée par le fait qu'elles ne font pas référence aux mêmes périodes ou ni encore aux mêmes définitions des concepts utilisés.

Un autre indicateur de la mobilité des mauritaniens vers l'extérieur est fourni par le nombre de sorties régulières du territoire national. Celles-ci, enregistrées régulièrement par les services du Ministère de l'Intérieur, font état de flux s'élevant à 46.000 mauritaniens entre le 1^{er} janvier et le 31 juillet 2007, tous motifs de départ confondus, contre des entrées de 47.000 pour la même période. Il en résulte un solde non significatif estimé à un peu plus de 1.700 personnes en faveur des entrées tout au moins pour l'année 2007.

4. Profil des mauritaniens de l'extérieur

A défaut de disposer d'informations sur les caractéristiques sociodémographiques des mauritaniens de l'étranger, il sera principalement question ici de la typologie de ces migrants liée à leurs activités. Les diasporas mauritaniennes sont en effet composées de plusieurs catégories de migrants : travailleurs migrants, réfugiés, étudiants, migrants irréguliers.

4.1. Les travailleurs migrants

La principale profession exercée par les émigrés mauritaniens au Sénégal, en Gambie, en Côte d'Ivoire et en Guinée Bissau demeure le commerce de détail ainsi que celui du bétail.

Des groupes de travailleurs issus de la zone de la vallée du fleuve Sénégal exercent des emplois peu qualifiés en France, les régions de cette zone étant considérées comme un foyer traditionnel d'émigration vers la France, en particulier la région du Guidimagha située au sud de la Mauritanie et habitée notamment par l'ethnie soninké. A noter que le secteur de l'automobile en France a occupé une partie des mauritaniens installés dans ce pays.

Des mauritaniens émigrés dans les Emirats Arabes Unis (EAU), recrutés par vagues dans les années 80 et 90 sont enrôlés dans les services de police et de sécurité de ce pays. Cependant leur nombre est en décroissance depuis les années 2000 suite au non renouvellement des contrats. A ces agents de sécurité, il convient d'ajouter les enseignants et les cadis (juges spécialistes de la Charia islamique) embauchés dans différents pays du Golfe (EAU, Koweït, Qatar).

Il convient aussi de signaler l'émigration de mineurs utilisés comme jockeys dans les courses de chameaux, ce qui a fait beaucoup d'échos dans la presse. Il a été mis fin à cette émigration de jeunes enfants et les Autorités émiraties ont financé un programme en Mauritanie en vue d'apporter des compensations à ces enfants.

Récemment, un groupe de travailleurs migrants mauritaniens circulaires a été embauché par des entreprises espagnoles pour une période limitée de 3 mois et pour des salaires mensuels allant de 781 à 886 euros selon la catégorie, en application de l'accord relatif à la régulation et la gestion des migrations entre la Mauritanie et l'Espagne conclu en juillet 2007. Ces migrants saisonniers ou circulaires sont encore en nombre limité, environ 40 recrutés dans le cadre lors d'une opération pilote en 2008, mais sont appelés à prendre de l'importance pour concerner plusieurs

⁵ Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et CEDEAO. Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Les migrations. Août 2006.

centaines de travailleurs dans le cas où le taux de retour enregistré après l'opération pilote est satisfaisant pour la partie espagnole. Or, les premiers pointages de ces émigrés en vue d'organiser leur retour sont, semble-t-il, assez satisfaisants contrairement à ce qui a été observé chez d'autres pays engagés dans un processus similaire, toujours avec l'Espagne.

Parmi les destinations récemment ciblées par les travailleurs migrants mauritaniens, il convient de signaler les pays d'Amérique du Nord (Etats-Unis et Canada) et la Chine. A titre d'illustration, la majorité des chauffeurs de taxi de l'aéroport de la ville de Cincinnati (Etats-Unis) sont des Mauritaniens⁶. En Chine, il s'agit de groupes d'émigrés qui travaillent comme relais avancé du circuit du commerce international entre ce pays et la Mauritanie.

A l'instar d'autres pays, la Mauritanie connaît elle aussi une relative fuite des cerveaux. Une association créée récemment regroupe de nombreux cadres exerçant à l'étranger notamment dans les organisations internationales.

4.2. Réfugiés mauritaniens

Le nombre de réfugiés et demandeurs d'asiles mauritaniens à l'étranger est estimé en fin 2005 à 33.955 personnes dont 19.712 résidents au Sénégal selon le Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés (2005 Global Refugee Trends)⁷.

Depuis le lancement de la transition démocratique en août 2005 qui déboucha sur des institutions élues démocratiquement, les mauritaniens installés en France ont plus de mal à justifier leur statut de réfugiés.

Suite à des concertations politiques organisées en 2007 entre les différentes parties concernées par le règlement de la question des réfugiés mauritaniens installés au Sénégal et au Mali suite aux événements de 1989, une vaste opération visant le retour de ces réfugiés au pays est en cours de réalisation par les Autorités mauritaniennes avec l'appui de ses partenaires, notamment HCR.

4.3. Les Etudiants mauritaniens à l'étranger

Les étudiants mauritaniens poursuivant leurs études hors de leur pays totalisent des effectifs de 2.348 personnes pour l'année scolaire 2006/2007, les filles en constituent 11,4%. Environ 86% parmi ces étudiants se retrouvent dans l'un des 5 pays suivants : Algérie, Maroc, Sénégal, France et Tunisie (tableau 2).

⁶ I. BA, *Mauritaniens résidents à l'étranger*, Juin 2007

⁷ H. de HAAS, "Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union: An Overview of Recent Trends", *IOM Migration Research Series* n°32. 2008.

**Tableau 2 : Répartition des étudiants mauritaniens
à l'étranger par pays d'accueil en 2007/2008**

Pays d'accueil	Effectif	%	Pays d'accueil	Effectif	%
Algérie	611	26,02	Mali	8	0,34
Belgique	1	0,04	Maroc	535	22,79
Burkina	2	0,09	RAS	1	0,04
Canada	9	0,38	Allemagne	63	2,68
Côte d'Ivoire	1	0,04	Russie	2	0,09
Chine	34	1,45	Sénégal	370	15,76
Cuba	8	0,34	Soudan	3	0,13
Égypte	39	1,66	République Tchèque	1	0,04
Espagne	2	0,09	Syrie	80	3,41
France	280	11,93	Tunisie	221	9,41
Grèce	1	0,04	Turquie	5	0,21
Guinée	18	0,77	USA	5	0,21
Cameroun	1	0,04	Yémen	2	0,09
Jordanie	42	1,79	Total	2348	100,00
Libye	3	0,13			

Source : Ministère de l'Education Nationale

4.4. Migrants irréguliers

Au cours de ces dernières années, des groupes de migrants mauritaniens ont fait l'objet de mesures d'expulsions dans plusieurs pays confirmant ainsi le statut irrégulier de leur séjour dans les pays concernés.

C'est le cas de la communauté des mauritaniens émigrés en Lybie, leur séjour ayant été souvent ponctué par des expulsions massives au cours de ces deux dernières décennies, à l'instar de ce qui est arrivé aux autres diasporas africaines ou maghrébines présentes dans pays.

C'est aussi le cas de la diaspora mauritanienne implantée au Royaume d'Arabie Saoudite qui a durci les conditions de séjour des migrants ces dernières années et a procédé à des mesures d'expulsions de certains mauritaniens non autorisés à y séjourner.

A noter aussi la situation des mauritaniens résidents en Angola où plusieurs incidents d'arrestations et de menaces d'expulsions de ces émigrés ont été signalés de 2005 à 2008.

A cela s'ajoute les ressortissants mauritaniens qui tentent d'entrer illégalement en Europe en compagnie des groupes de migrants clandestins africains qui tentent régulièrement la traversée de l'atlantique à bord de *cayucos* en partance des côtes mauritaniennes vers les Iles Canaries ou encore à travers les frontières des autres pays maghrébins.

5. Déterminants de l'émigration des Mauritaniens

5.1. Analyse générale des motifs de départ

Les facteurs déterminants de l'émigration de mauritaniens trouvent en général leurs origines, d'une part, dans les liens culturels et religieux réciproques avec les pays du voisinage ainsi que les pays arabes et, d'autre part, au niveau des marchés du travail en Mauritanie et dans les pays destinataires.

Les flux migratoires résultant de ces facteurs ont été accélérés au cours des dernières décennies sous l'effet de sécheresses récurrentes ayant sévi dans les années 70 et 80 et ayant eu comme conséquences immédiates la détérioration de la situation des secteurs de l'élevage et de l'agriculture, fortement dépendants du niveau pluviométrique, ainsi que l'intensification des mouvements d'exode rural et de sédentarisation des nomades. Ces derniers forment à peine 5% de la population totale en 2000 alors qu'en 1965, ce taux était estimé à plus de 70%. Quant à la population urbaine, elle passait de 9% en 1964 à 43% en 2004.

Avec un taux de chômage de 29% en 2000 et de 32,5% en 2004 illustrant une aggravation de ce fléau, le marché du travail est, en effet, sous une pression des demandeurs d'emplois sans cesse grandissante, le faible nombre d'opportunités créées annuellement par l'économie nationale, soit 16.000 offres d'emploi, ne permet pas de satisfaire la demande additionnelle annuelle estimée à 30.000 nouveaux demandeurs d'emploi. Lié à ce déficit d'opportunités d'emplois, il convient aussi de noter le niveau élevé de la pauvreté dans le pays avec des taux de 46,7% au niveau national, 59% en milieu rural et 28,9% en milieu urbain.

Enfin, l'exil pour des raisons politiques constitue un autre motif d'émigration de mauritaniens, en particulier dans le cas des réfugiés mauritaniens installés au Sénégal et au Mali suite aux événements de 1989, qui ont entamé leur retour au pays ces derniers mois suite à la mise en place de conditions politiques et matérielles favorables à ce retour.

Ces différents facteurs à l'origine de la migration des mauritaniens vers l'extérieur agissent séparément ou de manière combinée selon les destinations et les catégories de migrants. Une analyse en est faite ci-après selon les cas.

5.2. La migration vers l'Afrique subsaharienne

Les flux migratoires de mauritaniens vers les pays africains sont en grande partie facilités par l'existence de liens culturels et historiques entre la Mauritanie et les pays limitrophes, notamment l'appartenance aux mêmes confréries religieuses présentes dans cette zone. En termes d'activités, ces migrants sont attirés par les possibilités de s'adonner au commerce du bétail ainsi que celui de détail, notamment au Sénégal, en Gambie, en Côte d'Ivoire et en Guinée Bissau. Les mouvements migratoires vers ces pays ont, dans une certaine mesure, pris de l'ampleur suite aux conséquences néfastes des cycles de sécheresse des années 1970.

Les événements d'hostilités intervenus en 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal ont constitué un tournant et une rupture forte dans cet élan migratoire, en particulier vers le Sénégal. D'une part, des dizaines de milliers de mauritaniens ont été rapatriés en Mauritanie dans des circonstances difficiles, laissant parfois derrière eux un patrimoine ou des économies constitués après de longues années de labeur, sans compter la perte de leurs emplois et, d'autre part, des groupes de mauritaniens ont vécu un véritable drame lorsqu'ils ont été déplacés pour devenir des réfugiés au Sénégal.

Avec l'avènement des guerres civiles dans certains pays d'Afrique de l'ouest et du centre (Libéria, Sierra Léone, République Démocratique du Congo, Côte d'Ivoire) plusieurs colonies mauritaniennes

ont été obligées de se déplacer et de se réinstaller vers dans d'autre pays plus paisibles et prospères, notamment en Angola.

5.3. La migration vers le monde arabe

En ce qui concerne les pays arabes, l'attrait exercé par les opportunités d'emploi générés par les économies des pays pétroliers sur de nombreux mauritaniens à la recherche d'emplois rémunérateurs a conduit à des flux migratoires importants vers la Libye, l'Arabie Saoudite, les Emirats arabes Unis et d'autres destinations dans cette zone. La langue arabe commune et les possibilités d'intégration ont certainement constitué des facteurs déterminants dans l'orientation de ces flux migratoires.

Au cours des années 80 et 90, les Emirats Arabes Unis (EAU) ont procédé au recrutement sur place en Mauritanie de contingents importants de mauritaniens pour servir dans leurs services de police et de sécurité. Ces vagues d'embauche sur contrat à durée déterminée réalisées à plusieurs reprises n'ont plus été renouvelées depuis la fin des années 90, de sorte que dès le début des années 2000 on a assisté à un retour de la plupart de ces émigrés dont le contrat n'a pas été renouvelé. Il faut mentionner que ces embauches par les EAU ont suscité beaucoup d'espoirs d'amélioration du niveau de vie chez les candidats à tel point qu'à chaque occasion de recrutement organisée en collaboration avec les autorités mauritaniennes l'on enregistrait des milliers de candidats. En effet, l'espoir était suscité par le niveau de la rémunération proposée comparativement au niveau des revenus en Mauritanie de sorte que certains candidats à l'embauche étaient prêts à abandonner des postes de travail qu'ils occupaient en Mauritanie, y compris dans la fonction publique.

D'autres postes de travail expatriés, notamment dans les secteurs de l'enseignement et de la justice ont été proposés à des mauritaniens au cours de ces deux dernières décennies dans certains pays du Golfe (EAU, Koweït, Qatar).

Quant à l'Arabie Saoudite, en plus des motifs de recherche d'emploi, les mauritaniens y émigrent à la faveur de leur acquittement du Hajj, rite islamique du pèlerinage à la Mecque et à Médine. Une communauté mauritanienne, appelée « Chinguettiens »⁸, installée de longue date dans ces villes saintes, sert de pont avancé pour l'arrivée de nouveaux migrants.

5.4. L'émigration vers l'Europe

La recherche du travail est le principal motif d'émigration de la majorité des mauritaniens qui émigrent en Europe. La connaissance de la langue française enseignée en Mauritanie joue aussi un rôle primordial dans l'orientation de ces flux migratoires vers la France, notamment pour les étudiants poursuivant des études supérieures, des réfugiés et de catégories de travailleurs peu qualifiés. La région du Guidimagha située au sud de la Mauritanie, dans la vallée du fleuve Sénégal, est considérée comme un foyer traditionnel d'émigration vers la France, notamment de membres de l'ethnie soninké.

Outre les flux classiques vers la France, l'Espagne ainsi que d'autres pays européens tels que l'Italie constituent de nouvelles destinations des travailleurs émigrés mauritaniens. L'Espagne est quasiment frontalière à la Mauritanie de par la proximité géographique des Iles Canaries avec lesquelles d'importants échanges ont été tissés au cours des trois dernières décennies, notamment à travers l'exploitation du secteur de la pêche maritime. La coopération entre les deux pays dans la lutte menée contre la migration clandestine a conduit l'Espagne et la Mauritanie à mettre en œuvre un accord bilatéral de régulation et de gestion des flux de migration de main d'œuvre entre les deux pays au titre duquel des groupes de travailleurs mauritaniens ont désormais la possibilité de bénéficier d'emplois saisonniers dans les entreprises espagnoles à partir de l'année 2008.

⁸ En référence à Chinguetti, ville historique du nord de la Mauritanie qui est connue en Arabie Saoudite sous l'appellation de Bilad Chinguetti (Terre de Chinguetti)

5.5. L'émigration vers le reste du monde

Le principal déterminant de la présence de diasporas mauritaniennes hors des pays africains, arabes et européens demeure la recherche d'opportunités d'emplois. C'est le cas des mauritaniens installés aux Etats-Unis d'Amérique, notamment dans l'Etat du Kentucky où des émigrés mauritaniens chassés par le climat d'insécurité dans certains pays d'Afrique se sont installés. C'est aussi pour des motifs d'emploi que l'on retrouve des émigrés mauritaniens dans des pays comme le Canada et la Chine.

6. Le retour des réfugiés mauritaniens

Les populations mauritaniennes réfugiés au Sénégal et au Mali suite aux événements de 1989 font l'objet actuellement d'une opération de rapatriement volontaire organisée par les autorités mauritaniennes en étroite collaboration avec les Gouvernements des deux pays d'accueil et le HCR. Cette opération concertée au départ avec les représentants de ces populations a débuté fin 2007 et continue encore en 2008 avec déjà plus de 5.000 personnes rapatriées et installées dans des sites réservés à cet effet au mois de novembre 2008. Le tableau 3 ci-dessous porte sur l'état d'avancement de ces opérations de retour au mois d'août 2008 selon l'Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des réfugiés (ANAIR), créée à l'effet de gérer et d'encadrer ces opérations.

**Tableau 3. Rapatriements de réfugiés mauritaniens du Sénégal
(août 2008)**

Zone	Convois	Familles	Population	Femmes	Hommes
Trarza	7	358	1 549	855	694
Brakna	13	833	3 142	1 701	1 441
Total	20	1 191	4 691	2 556	2 135

Source : ANAIR

Le tableau 3 montre que les réfugiés de retour sont composés à hauteur de 54,5% de femmes. Les contingents sont formés en moyenne de 235 personnes. Aux données du tableau 3, il convient d'ajouter les convois acheminés depuis août 2008. Les réfugiés déjà de retour sont logés dans 34 camps d'accueil. Quelque 5000 autres devront être rapatriés avant la fin de l'année 2008 tandis que l'ensemble de l'opération encadrée par le HCR devra s'achever avant juin 2009. Outre les problèmes sociaux auxquels font face les réfugiés rapatriés, une question revient souvent dans l'actualité, celle de la délivrance de papiers d'identité aux rapatriés dans les délais prévus par les accords de rapatriement⁹.

Pour faire face à ces problèmes sociaux associés à cette opération et assurer une bonne insertion des réfugiés de retour, l'ANAIR mobilise des financements pour la réalisation de projets et programmes en faveur de ces réfugiés, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'habitat, de l'accès à l'eau potable, de l'agriculture et des activités génératrices de revenus. Outre les ressources nationales, un programme ambitieux d'un coût de plus de 20 millions US\$ a été récemment soumis aux bailleurs de fonds pour la prise en charge de son financement.

Au niveau social et politique, des actions de sensibilisation sont conduites en faveur de l'accueil et de la réinsertion des réfugiés de retour. A titre d'exemple, le PNUD a appuyé l'organisation en 8 novembre 2007 d'un atelier de dialogue avec les imams et oulémas sur le retour des réfugiés¹⁰, en partenariat avec une ONG nationale, pour mettre à profit leur rôle important en tant que leaders d'opinion.

⁹ [http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews\[tt_news\]=25167&tx_ttnews\[backPid\]=36&cHash=38b6d1e1cb](http://www.cridem.org/index.php?id=82&no_cache=1&tx_ttnews[tt_news]=25167&tx_ttnews[backPid]=36&cHash=38b6d1e1cb)

¹⁰ <http://www.pnud.mr/news/news08nov07.htm>

7. Retombées de l'émigration sur la Mauritanie

L'information sur les transferts de fonds effectués par les émigrés mauritaniens est très parcellaire, en partie du fait que les circuits utilisés relèvent dans une certaine mesure de l'informel difficile à appréhender. Le chiffre le plus souvent avancé est celui de 2 millions \$ par an alors qu'une autre très divergente évalue le montant annuel envoyé par les mauritaniens de l'Etranger à près de 100 millions de dollars¹¹.

Les chiffres fournis par l'Agence de la Banque Centrale de Mauritanie à Paris figurant dans le tableau 4 ci-dessous font état de flux financiers opérés par le biais de cette agence d'environ 787.000 euros entre janvier et Août 2008, soit après extrapolation une estimation d'environ 1.180.000 euros pour l'ensemble de l'année, ce qui équivaut à 430 millions Ouguiya. Ces chiffres ne portent évidemment que sur une partie des transferts effectués par les diasporas mauritaniennes établies à l'étranger.

Tableau 4. Transferts par le biais de Représentation de la BCM à Paris (Janvier – Août 2008)

Mois	Montant en Euro	Montant en UM
Janvier	101 476	36 810 789
Février	59 961	22 160 871
Mars	75 571	28 434 659
Avril	144 801	54 179 512
Mai	116 002	42 844 841
Juin	108 166	39 308 083
Juillet	50 751	18 290 448
Août	130 011	44 700 919
Total	786 739	286 730 122

Source : BCM

En ce qui concerne les canaux de transferts de fonds autres que la banque, les migrants ont recours à différents procédés dont le porteur de valise et l'homme de confiance, la poste n'étant apparemment pas une voie principale utilisée tel qu'il ressort de différentes études portant sur le sujet.

Dans certains cas, les migrants font transiter leur envoi de fonds par la caisse des migrants au niveau de la localité concernée. Une somme d'argent est transmise à un homme de confiance du village qui distribue cet argent aux familles qui en font la demande sur autorisation de leurs parents. Une fois l'argent remis au bénéficiaire du village, le migrant verse la somme correspondante à la caisse du village dans la localité d'émission. De même, un système de boutiques communautaires permet d'approvisionner les familles restés sur place en denrée de base moyennant un remboursement effectué par les émigrés.

Outre les transferts réguliers qu'ils font pour subvenir aux besoins de leurs familles restées au pays, les émigrés mauritaniens sont parfois à l'origine d'initiatives d'appuis au développement local au bénéfice de leurs localités d'origine en collaboration avec des ONG telles que le Groupement de Recherche et de Réalisations pour le Développement Rural (GRDR). Ces initiatives s'inscrivent dans le cadre de programmes de promotion de l'implication des migrants dans le développement de leurs régions d'origine et de promotion socioprofessionnelle des migrants par l'accompagnement de porteurs de projets individuels dans leurs démarches d'insertion socioprofessionnelle et de création d'activité

¹¹ I. BA, *Mauritaniens résidents à l'étranger*, Juin 2007

économique¹². A cet égard, il convient de mentionner que depuis les années 80, les émigrés originaires de la vallée du Fleuve Sénégal contribue largement à la réalisation de projets d'infrastructures d'éducation, de santé et d'eau potable au niveau de leurs localités d'origine ainsi que la construction de mosquées dont le coût dépasse dans certains cas le montant de 100.000 €¹³.

Les émigrés mauritaniens, notamment en France, œuvrent à mobiliser les bonnes volontés et les jumelages en faveur de leurs lieux d'origine comme celui entre la commune de Louvre en France et celle de Dafort en Mauritanie, ce qui a permis d'exécuter plusieurs actions telles que le fonçage de puits dans les villages de Alana et de Dara Douwar. De même, des associations ont équipé l'hôpital de Sélibaby pour un montant de 80.000.000 UM et ont assuré la formation des infirmiers et sages-femmes de la région par des médecins venus de France¹⁴. Dans la commune de Baye Diam, les migrants ont accepté de financer certaines adductions d'eau pour leur village jusqu'à hauteur de 70%, les 30% restant étant assurés par la commune.

Les investigations menées par Dr Cheikh Oumar Ba¹⁵ ont montré que dans certaines zones, les émigrés font la promotion de coopératives, de petites et moyennes entreprises qui constituent des opportunités de création d'emplois, ainsi que le soutien à la micro entreprise initiée localement. Cela va de l'achat de véhicules de transport inter village à l'ouverture de télé centres et de commerces de tissus ou de boutiques de prêt-à-porter gérés par un membre de la cellule familiale ou une personne de confiance du migrant.

Il convient aussi de noter que de nombreux migrants investissent dans le secteur du bâtiment à tel point que beaucoup de maisons dans certains quartiers de Nouakchott ont été acquises par ces migrants. On note aussi une initiative privée tente de promouvoir la construction de logements au bénéfice des migrants moyennant des transferts de tranches permettant l'accès à la propriété de ces logements une fois construits.

8. Gestion de l'émigration en Mauritanie

Les politiques publiques en Mauritanie ne prennent pas en charge en tant que telle la gestion de la migration en général et encore moins les questions liées à la migration des mauritaniens à l'étranger.

Dans la Déclaration de Politique de Population (janvier 2005), il est fait mention de « l'existence difficile » menée par certains citoyens mauritaniens résidant dans des pays qui ne sont pas le siège de représentations consulaires ou diplomatiques mauritaniennes. Les difficultés mentionnées sont relatives à l'obtention ou le renouvellement de cartes de séjour ainsi que des cas d'abus de pouvoir de la part de certaines autorités locales du pays hôte. En fait, seuls quelques 80.000 ressortissants sont gérés par 9 consulats généraux.¹⁶ Les autres, soit environ les 2/3 sont partiellement administrés par des Ambassades : Abidjan, Bamako et Abou Dhabi en couvrent les plus grands groupements.

Concernant les accords et le cadre légal régissant la présence des émigrés mauritaniens dans les différents pays d'accueil, la Mauritanie est liée par des conventions avec les pays suivants : La France, la Libye (1995), le Sénégal, le Mali, l'Algérie, la Tunisie, le Maroc, la Gambie et l'Espagne. L'accord bilatéral avec la France devait être renouvelé à partir de l'année 1992 mais les négociations entre les deux pays n'ont pas abouti à ce jour. Quant au Sénégal, la convention est matérialisée par un procès-verbal signé en 1992 suite à la normalisation des relations entre les deux pays. Depuis son retrait de la

¹² GRDR. Rapport d'activités 2006.

¹³ HCR-OIM-UE. Profil Migratoire de la Mauritanie. 2006.

¹⁴ Dr Cheikh O. BA, *Migration et développement en Mauritanie. Suivi de recommandations pour identifier les activités pilotes pour les femmes vivant en zone de forte migration*, Avril 2006

¹⁵ Dr Cheikh O. BA, *Migration et développement en Mauritanie. Suivi de recommandations pour identifier les activités pilotes pour les femmes vivant en zone de forte migration*, Avril 2006

¹⁶ RIM. MAED. Déclaration Nationale de Politique de Population. Janvier 2005.

CEDEAO en 2002, la libre circulation des personnes entre la Mauritanie et cette communauté d'états ouest-africains est régie par des accords bilatéraux signés avec les principaux pays concernés par les flux migratoires, en particulier les pays limitrophes.

Récemment, un nouvel accord bilatéral a été signé en juillet 2007 entre la Mauritanie et l'Espagne¹⁷ concernant la régulation et la gestion des flux migratoires de main d'œuvre entre les deux Etats. Cet accord met en place un instrument de promotion de la migration légale dans le respect des droits et des obligations des travailleurs migrants, de régulation des flux migratoires de main d'œuvre existant entre les deux Etats, de prévention des migrations clandestines et d'exploitation des travailleurs.

Par ailleurs, la Mauritanie est partie prenante du dialogue sur la migration ayant cours dans l'espace euro-méditerranéen. Elle participe en effet aux mécanismes de coopération dits 5+5 instaurés par 5 pays européens au nord de la Méditerranée et les 5 pays maghrébins membres de l'Union du Maghreb Arabe (UMA). De même, la Mauritanie est membre fondateur de l'Union pour la Méditerranée créée en juillet 2008 dans la suite du processus de Barcelone. Elle participe aussi aux réunions sur la migration et le développement organisées par la Commission européenne et les pays africains.

En matière de structures administratives ayant un rôle dans la gestion des émigrés mauritaniens, il convient de citer :

- Le Ministère Secrétariat Général de la Présidence de la République qui assure la présidence du Comité Interministériel sur le retour des réfugiés mauritaniens du Sénégal et du Mali ;
- Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération : il s'occupe des deux aspects suivants :
 - Assurer la tutelle et la gestion des ambassades et services consulaires ;
 - Gérer les accords bi et multilatéraux entre la Mauritanie et les tierces parties ;
- Le Ministère de l'Intérieur : deux domaines clefs sont du ressort de ce département :
 - l'émission des passeports par la Direction de la Surveillance du Territoire (DST) ;
 - La participation à la gestion du dossier du rapatriement des réfugiés mauritaniens du Sénégal et du Mali ;
- Le Ministère de la Justice est en charge de la mise à jour du cadre légal et réglementaire ;
- Le Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle qui assure la tutelle de l'Agence Nationale pour l'Emploi des Jeunes (ANAPEJ) dont la mission est le placement des demandeurs d'emploi y compris à l'étranger en cas d'opportunités d'embauches offertes par le biais de la coopération avec le Gouvernement ;
- Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance, en charge de la mise en œuvre de volets spécifiques ;
- L'Agence Nationale d'Appui et d'Insertion des Réfugiés (ANAI), créée en 2007, s'occupe de la gestion des opérations de retour et d'insertion des réfugiés mauritaniens du Sénégal et du Mali ;
- Le Groupe de Travail Technique National (GTTN), cadre informel regroupant des représentants des administrations et partenaires concernés par la gestion des migrations et mis en place dans le cadre de l'élaboration du profil migratoire national (PMN) avec l'appui de l'Organisation pour les Migrations internationales (OIM).

Un éphémère Secrétariat d'Etat aux Mauritaniens de l'Extérieur a vu le jour en 2008 au niveau de l'organigramme d'un Cabinet de Gouvernement qui n'a duré que quelques mois. Ce département

¹⁷ Accord entre la République Islamique de Mauritanie et le Royaume d'Espagne concernant la régulation et la gestion des flux migratoires de main d'œuvre entre les deux Etats. 25 juillet 2007.

ministériel n'a pas été reconduit dans l'organigramme du Gouvernement qui a été mis en place après le changement de régime intervenu en Mauritanie en août 2008.

Aux administrations nationales, il faut ajouter les représentations d'organisations internationales présentes en Mauritanie et dont le mandat couvre des aspects de la migration internationale. Il s'agit en particulier du Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) qui dispose d'une représentation depuis plusieurs années en Mauritanie où il met en œuvre plusieurs projets dont le programme actuel portant sur le retour des réfugiés mauritaniens installés depuis la crise de 1989 au Sénégal et au Mali. De même, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a ouvert récemment un bureau à Nouakchott et met en œuvre actuellement des programmes d'appui au Gouvernement dans la gestion des flux migratoires.

D'autres acteurs non étatiques interviennent dans le domaine de la migration des mauritaniens à l'extérieur, en particulier les organisations de la société civile. Certaines ONG nationales, dont l'Association Mauritanienne de Lutte contre l'Immigration Illégale (AMLII), sont actives dans le domaine de la sensibilisation des jeunes pour les dissuader d'entreprendre des tentatives d'émigration illégale, notamment en organisant des manifestations et activités ciblées visant à les informer des risques encourus lors d'une migration illégale. A noter aussi que l'édition 2008 de la Semaine Nationale du Film (SENAF) a été consacrée au thème « Migration...d'ici et de là-bas » qui a été illustré par la projection d'une douzaine de courts-métrages réalisés par de jeunes cinéastes mauritaniens.

Quant aux associations mises en place par les émigrés eux-mêmes, elles sont nombreuses et actives dans des domaines et des lieux variés. Le tableau A1 en annexe porte sur la liste des associations et fédérations membres du Réseau des Associations Mauritaniennes en Europe (RAME), créé le 25 septembre 2004 à Paris comme suite au Forum des migrants mauritaniens organisé à Aubervilliers le 17 avril 2004. Leurs domaines d'intervention sont multiples et couvrent le développement économique et social, la culture, l'agriculture, l'élevage, la santé, l'éducation, les soutiens administratifs, la formation, l'insertion, la citoyenneté, la jeunesse, la lutte contre l'analphabétisme des migrants mauritaniens, le conseil en développement durable. A cela s'ajoutent plusieurs autres associations de diasporas mauritaniennes telles que le collectif des cadres mauritaniens expatriés.

Une initiative dite Appel Citoyen Pour la Reconnaissance des Mauritaniens de l'Etranger (ACREME) a été lancée par un groupe de migrants dans le but d'obtenir le droit de vote pour les mauritaniens installés à l'étranger, aider ces expatriés dans leur pays de résidence et faciliter leur intégration en Mauritanie. Les autres mesures revendiquées portent sur la création d'un Ministère chargé des expatriés, la reconnaissance de la double nationalité, la facilitation des tâches administratives consulaires et les avantages fiscaux pour l'investissement et le rapatriement de capitaux. Dans ce cadre, il convient de rappeler que les mauritaniens de l'étranger sont représentés au Sénat par 3 sénateurs élus par cette même chambre haute du Parlement mauritanien.

Annexe : Liste des associations mauritaniennes en Europe**Tableau A1 - Liste des associations et fédérations du Réseau des Associations Mauritaniennes en Europe (RAME)**

N°	Sigle	Dénomination	Domaine d'action	Lieux
1	ABCD – 2000	Association Bouillyenne pour la Culture et le développement	Culture et développement	France
2	ADAESDTMF-1984	Association pour le développement agricole et élevage à Saghé Diéry des travailleurs mauritaniens en France	Agriculture, élevage, Santé	Mauritanie
3	ADDM'BF – 1991 (40 associations)	Association pour le développement du département de Mbagne	Education, santé, agriculture, soutiens administratifs	Mauritanie et France
4	AFIA	Association pour la formation et l'insertion des adultes	Formation et insertion	France
5	AIDAM	Association pour l'intégration, le développement	Citoyenneté, Insertion, Développement	France
6	ARBEF-1991	Association des ressortissants de Boghé et environ en France	Développement socio-économique et culturel	Mauritanie et France
7	ARBRE-1993	Associations des ressortissants de Bababé résidents en Europe	Agriculture, santé, éducation, culture	Mauritanie et France
8	ARKF – 1991	Association des ressortissants kaediens en France	Développement économique et social	Mauritanie et France
9	ARTE – 2002	Association des ressortissants de Toulé en Europe	Développement économique et social	Mauritanie et Europe
10	ATTBFM – 1989	Association des travailleurs de Tachott, Botokholo en France et en Mauritanie	Agriculture, santé, éducation	Mauritanie et France
11	DM-1997	Diaguily Meleika	Promotion culturelle, jeunesse, éducation	Mauritanie et France
12	KAFFO- 1996	Association des femmes originaires de Guidimakha	Education, Développement	Mauritanie et France
13	MAURITAALIM-2004	Mauritaalim	Lutte contre l'analphabétisme des migrants mauritaniens	Europe
14	MAURITALENTS-2002	Mauritalents, un élan pour le développement	Conseil en développ. durable	Mauritanie et Europe
15	UAGF – 1990 (44 associations)	Unions des associations du Guidimakha en France	Développement économique et social	Mauritanie et France

Source: Cheikh Oumar BA. Migration et développement en Mauritanie. Suivi de recommandations pour identifier les activités pilotes pour les femmes vivant en zone de forte migration. Avril 2006.

Bibliographie

- Cheikh Oumar BA, « Migration et développement en Mauritanie. Suivi de recommandations pour identifier les activités pilotes pour les femmes vivant en zone de forte migration », avril 2006.
- Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest et CEDEAO, 2006. Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest. Les migrations. Août 2006.
- Groupe de Recherches et de réalisations pour le Développement Rural (GRDR), 2006. Rapport d'activités 2006.
- Haimoud Ramdan, 2005. « La Législation de la Migration et des Travailleurs Migrants en Mauritanie », OIT/ Projet Migration de Main d'œuvre pour l'intégration et le Développement en Afrique de l'Ouest, juin 2005.
- Hamidou Ba, « Les statistiques des travailleurs migrants en Afrique de l'Ouest. Cahiers des Migrations Internationales 79F », Bureau International du Travail, 2006.
- HCR, OIM, UE, 2006. Profil Migratoire de la Mauritanie. Etude réalisée d'octobre à décembre 2006.
- Hein De Haas, 2006. « Migrations Transsahariennes vers l'Afrique du Nord et l'UE: Origines Historiques et Tendances Actuelles », novembre 2006. En ligne sur <<http://www.migrationinformation.org/Feature/display.cfm?ID=578>> (29.07.2009).
- Hein De Haas, 2008. « Irregular Migration from West Africa to the Maghreb and the European Union: An Overview of Recent Trends », IOM Migration Research Series (MRS) n°32. en ligne sur: http://www.iom.int/jahia/webdav/site/myjahiasite/shared/shared/mainsite/published_docs/serial_publications/MRS-32_EN.pdf (29.07.2009)
- Ibrahima Ba, 2007. « Mauritaniens Résidents à l'Etranger », juin 2007. En ligne sur : <http://cadmus.eui.eu/dspace/bitstream/1814/10097/1/CARIM_AS%26N_2008_52.pdf> (29.07.2009).
- Mohamed Laghdaf Ould Cheikh Malainine, 2005. « Les Statistiques sur la Migration de la Main d'œuvre en Mauritanie ». Mars 2005.
- Office National de la Statistique (ONS, Mauritanie), 2004. « Projections démographiques 2001-2015 ». Avril 2004.
- Office National de la Statistique et REMUAO, 1997. « Enquête Nationale sur la Migration 1993 ». Rapport National Descriptif. Octobre 1997.
- République Islamique de Mauritanie (RIM), 2005. Ministère des Affaires Economiques et du Développement. Déclaration Nationale de Politique de Population, janvier 2005.
- République Islamique de Mauritanie (RIM), 2006. « Profil de la pauvreté en Mauritanie 2004 », décembre 2006.
- République Islamique de Mauritanie (RIM), 2007. Accord avec le Royaume d'Espagne concernant la régulation et la gestion des flux migratoires de main d'œuvre entre les deux Etats. 25 juillet 2007.
- République Islamique de Mauritanie (RIM), 2008. Ministère de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle, Stratégie Nationale de l'Emploi et Plan d'Action 2008-2012, avril 2008.
- République Islamique de Mauritanie et Union Européenne, 2007. Déclaration commune. 28 juin 2007.
- Sidna Ndah Mohamed-Saleh, 2008. « Eléments de migrations en Mauritanie », CARIM-AS 2008/08, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut Universitaire Européen, 2008. En ligne sur :

< http://cadmus.eui.eu/dspace/bitstream/1814/8329/1/CARIM_AS%26N_2008_08.pdf > (29.07.2009).

Sidna Ndah Mohamed-Saleh. « La migration irrégulière en Mauritanie ». Juin 2008. CARIM-AS 2008/52, Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI): Institut Universitaire Européen, 2008. En ligne sur : <http://cadmus.eui.eu/dspace/bitstream/1814/10097/1/CARIM_AS%26N_2008_52.pdf> (29.07.2009).